



# COMMUNIQUE AUTONOME

Villeneuve-Loubet, le 20 janvier 2016

## Réunion DGSCGC : **Points d'étape pour PPCR** **Formation ENSOSP**

Hier, la FA/SPP-PATS participait, dans le cadre des rencontres mensuelles organisées par la DGSCGC, à **une réunion d'information sur les enjeux pour la filière SPP de l'accord Parcours Professionnels Carrière et Rémunération et sur la formation à l'ENSOSP**. Xavier BOY et Sébastien JANSEM représentaient les Autonomes.

### **PARCOURS PROFESSIONNELS, CARRIERE ET REMUNERATION**

---

La DGSCGC n'a pas connaissance pour l'instant des projets de texte, mais les délais imposés par le calendrier de l'accord sont « dynamiques ». L'engagement est pris d'informer les organisations syndicales représentatives pompiers dès les premiers projets reçus.

La priorité pour la DGSCGC, en suivant le calendrier prévu par l'accord, sera de traiter d'abord :

- la catégorie A paramédicale (les infirmiers SPP d'encadrement sont concernés)
- la catégorie B

**Nous remarquons bien évidemment que notre filière SPP tant décriée n'est absolument pas en cohérence avec les orientations de l'accord PPCR et particulièrement pour la catégorie C, avec sa proposition de 3 grades.**

Nous garderons notre ligne de conduite sur la question, à savoir notre proposition défendue depuis 2009.

#### Autre point d'information :

Les *conclusions du TA de Paris sur le recours d'Avenir-Secours* contre la répartition des sièges en CAP A suite aux 2èmes élections professionnelles, produisent de nouveau **une incertitude juridique**.

La DGSCGC prend donc l'initiative de reporter les CAP A et B et, plus lourde de conséquence, **de supprimer les concours externe et interne de capitaine 2015, qui devaient être reportés en 2016**, suite à la première annulation des élections.

FEDERATION  
AUTONOME  
SPP-PATS

285 avenue des Maurettes  
06270 Villeneuve Loubet

Tel : 04 93 34 81 09  
Fax : 04 93 29 79 98

secretariat-autonome@orange.fr

Affiliée à la FA-FPT

## LA FORMATION ENSOSP

---

Le point de départ est le toilettage de l'arrêté du 30 septembre 2013 relatif aux formations SPP, avec pour bornes : la rationalisation et la simplification ainsi que le respect du statut.

Une phase d'expérimentation aboutira à la rédaction **des Référentiels Emplois Activités et Compétences**. Cette phase permet aussi de temporiser pour que la modification de l'arrêté de formation se réalise en une seule fois, en même temps que les modifications inhérentes à la création de la catégorie A+ du dossier Emploi Supérieur de Direction. Elle s'étendra du **1<sup>er</sup> février 2016 au 1<sup>er</sup> septembre 2017** et concerne **les FI et les FAE de lieutenant et de capitaine**.

La méthode privilégiée est désormais **l'Approche Pédagogique par les Compétences (APC)**. Les situations vécues au quotidien sur le terrain opérationnel et fonctionnel seront reproduites pour rapprocher au mieux, les apprenants, de la réalité, y compris dans le management ou la gestion de conflits (mises en situation), générant une réduction des durées des formations. Effectivement, il devient difficile de « meubler » un volume horaire avec l'APC! On remarque aussi dans ces formations la suppression des modules de spécialités (PRS, PRV, RCH etc...) **Le cas le plus frappant est la réduction de la FAE de Lieutenant hors classe de 20 jours à 1 jour !** Les autres ne le sont pas sur ces ratios. Cela démontre **toute l'incohérence de cette filière**, qui prévoyait une FAE redondante pour les lieutenants hors classe alors que c'est un grade de fin de carrière sans accès à des fonctions supérieures ou nouvelles. **Cette FAE a vocation à être supprimée mais pour l'instant la contrainte statutaire impose toujours une formation**. En attendant la modification statutaire (due à l'accord PPCR), 1 journée d'échange au niveau des Etats-Majors de Zone est donc prévue, en guise de formation, durant la période transitoire.

*En aparté, pour les officiers SPV, on assiste au développement de la Formation Ouverte A Distance pour réduire le temps présentiel des SPV élèves (module GOC3).*

En réponse à notre interrogation, il est précisé que les formateurs, souvent intervenants vacataires à l'ENSOSP, suivront ou ont déjà suivi la réforme FOR / APC (cela doit faire l'objet d'une prochaine réunion).

**Se rattachant à l'évaluation des formations, il est envisagé d'inclure des représentants du personnel (CAP A et B) au Conseil de perfectionnement de l'ENSOSP, organisme chargé de l'analyse et de l'évolution des formations.**

Nous assistons depuis plusieurs semaines, initiés par le projet sur les ESD, à des bouleversements de l'architecture de notre filière, qui vont dans le sens de la norme proposée par l'accord PPCR. **Nous mettons en garde les lobbys de cette profession que nous ne laisserons pas la catégorie C SPP en dehors des dispositions de cet accord. Nos orientations passées sont plus que jamais d'actualité. Il aura malheureusement fallu attendre la période transitoire d'une filière injuste et destructrice pour nous donner raison.**

**Construire ensemble, défendre vos droits : l'engagement AUTONOME**